Syndicat cftc
www.cftcoptique.fr

Tract n° 271

10 juin 2025

RÉFÉRENTS

Laurent (GO)
06 60 06 58 19

Nora (GdO)
06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)
06 81 66 20 04

Agata (Siège)
06 18 58 93 77

Pose des CP

Rappel des règles de fonctionnement (extrait du livret « Vos Droits chez GVF ») :

Congés

- Date de demande : jusqu'au **31 octobre** pour l'hiver, **31 mars** pour l'été.
- Réponse : 1 mois après la date limite de demande. Au-delà, les CP sont considérés comme validés.
- Modification par employeur : minimum 1 mois avant le départ.
- Critères de priorité : 1 = situation familiale, 2 = congés imposés au conjoint, 3 = ancienneté.
- Congés refusés : salarié prioritaire sur la même période l'année suivante.
- 2 samedis par an pour départ en congé.

Pensez à noter votre demande de CP sur Octime, au cas où elle serait refusée !

Inscrivez-vous pour recevoir votre livret

Vos DROITS chez GVF

Site FB YT WA Insta